

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 05 FÉVRIER 2018



A la Plagne en Avril, c'est Pâques du ski ! 4e édition de subcimes. Du 11 au 19 avril 2018

Estampillé « Printemps du Ski », l'événement offre aux (non)skieurs la possibilité de profiter du domaine skiable via des pauses surprenantes et décalées sur 5 sommets.

Toutes les animations sont gratuites et ouvertes à tous.



la Plagne Tarentaise

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FÉVRIER 2018

L'an deux mille dix huit

Le 5 février à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. BUTHOD GARÇON Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIÈRE Christiane, 6e adjointe, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme HOËN Martine, 8e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BRUN Séverine, GIROD GEDDA Isabelle, EMPRIN Sylvie, Ferrari Valérie, LIZEROUX Marion, MARCHAND MAILLET Patricia, MICHELAS Corine, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BOUZON Charles, BROCHE Richard, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, LUISET René, OUGIER Pierre, OUGIER SIMONIN Joël, RICHERMOZ Roland, conseillers municipaux

Excusés :

Mmes BERTRAND Chantal (pouvoir à GONTHIER Pierre), FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à MONTILLET Gérard),

MM. BLANCHET Jean-Luc (pouvoir à RENAUD Daniel), DANCRE Francis (pouvoir à FERRARI Valérie), KOUMANOV Stefan (pouvoir à BÉRARD Patricia), MORIN Sébastien (pouvoir à HANRARD Bernard), OUGIER Raphaël (pouvoir à MEREL Patrice), PELLICIER Guy (pouvoir à CLEYRAT Christian), SERVAJEAN Daniel (pouvoir à BUTHOD GARÇON Freddy),

Absents :

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BORNAND Jérémy, GIROND Emmanuel, OLLINET Alain, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, TRESALLET Anthony, USANNAZ Bernard,

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marion LIZEROUX est élue secrétaire de séance

Administration générale

1. DEMANDE DE SURCLASSEMENT DÉMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune de La Plagne Tarentaise a été classée «station de tourisme» par décret du 15 décembre 2017.

Il explique que le classement en station de tourisme permet de récupérer directement le produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements ou la taxe de publicité foncière et garantir le maintien de la dotation globale de fonctionnement.

Il rappelle que dans les communes de moins de 5000 habitants, le produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe de publicité foncière est perçu au profit d'un fonds départemental de péréquation et réparti entre ces mêmes communes par délibération du conseil départemental en fonction de critères tenant compte notamment de la population, du montant des dépenses d'équipement bruts et de l'effort fiscal fourni par la collectivité bénéficiaire.

Grâce au classement en «station de tourisme», la commune va percevoir directement ces taxes. Ainsi la commune se voit garantir le montant du produit fiscal perçu sur son territoire, et n'est donc pas soumise au risque d'une moindre dotation en cas d'évolution des critères de répartition définis par le conseil départemental. Monsieur le maire évoque un montant, pour les communes sup-

ports de station, de 200 000 à 800 000 euros qui s'ajoutera donc chaque année au budget communal.

En outre, le classement en station de tourisme comporte d'autres avantages pour les communes concernées qui jouissent à ce titre d'une meilleure visibilité en matière d'attractivité touristique. Le classement permet également un aménagement du repos hebdomadaire autorisé pendant les périodes d'activité touristique, et la dérogation à la réglementation des débits de boisson.

Enfin, le classement permet de demander le surclassement démographique, objet de la présente délibération.

Ce surclassement démographique a des conséquences essentiellement liées aux références démographiques pour l'indemnité des élus et la grille des agents. Monsieur le maire indique qu'il n'y a aucune obligation de modifier ces indemnités ou même la grille indiciaire des agents et il ajoute qu'il ne souhaite en aucun cas que des changements surviennent avant la fin du mandat.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN craint justement des dérapages pour les prochains mandats.

Monsieur le maire ne peut pas prédire le choix des prochains élus mais il rappelle que ce classement permettra à la commune de percevoir entre 200 000 et 800 000 environ en plus annuellement sur son budget.

Monsieur Anthony FAVRE estime que ce classement est un grand pas et il tient à remercier l'agent du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne qui a géré ce dossier.

Il ajoute que les conséquences financières de ce classement sont très positives. En revanche, monsieur Anthony Favre est tout à fait d'accord avec monsieur le maire sur le fait que les indemnités des élus doivent rester inchangées d'ici 2020.

Pour les agents, monsieur Anthony FAVRE est également favorable au fait de ne pas modifier la grille indiciaire d'ici 2020. En revanche, il indique que ce classement permettra, en remplaçant des cadres qui partiront, d'embaucher des catégories d'agents supérieures qui correspondront au niveau de responsabilités d'une commune sur-classée plus de 50 000 habitants.

Monsieur René ALLAMAND rappelle que le Syndicat Intercommunal a géré le dossier de classement pour le compte des collectivités et le chargé de mission a réalisé un très bon travail. Il tient également à remercier madame Sylvie Carle à titre posthume, agent de l'administration préfectorale, qui a beaucoup aidé les collectivités pour l'aboutissement de ce dossier.

Monsieur Christian CLEYRAT s'interroge sur le renouvellement du classement.

Monsieur le maire répond que le classement est accordé pour 12 ans et doit être renouvelé à l'échéance. La commune devra répondre à certaines obligations pour le conserver.

Monsieur René ALLAMAND tient à remercier les équipes de l'office du tourisme qui ont su répondre à la dernière obligation de l'Etat pour le classement : un seul et unique office du tourisme sur l'ensemble du territoire de La Grande Plagne.

Suite à l'interrogation de madame Isabelle GIROD GEDDA, monsieur le maire répond que le surclassement et le classement en station de tourisme sont liés pour les avantages financiers.

Le conseil municipal approuve la demande de surclassement démographique, strate 50 000 – 99 999 habitants, de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 43, pour 43)

Finances

Monsieur Matthieu CHARNAY, de l'agence alpine des territoires, venant présenter le débat d'orientation budgétaire ayant averti d'un léger retard, monsieur le maire propose de modifier l'ordre du jour et de voter le débat d'orientation budgétaire dès son arrivée. Le conseil municipal approuve la modification de l'ordre du jour.

3. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LA COMMUNE D'AIME LA PLAGNE POUR LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DU CINÉMA DE PLAGNE CENTRE

Monsieur Anthony FAVRE rappelle au conseil municipal que la gestion du cinéma de Plagne Centre était jusqu'au 01/12/2017 assurée par l'office du tourisme de la Grande Plagne, au moyen d'une subvention versée à l'OT et prise en charge conjointement par la commune d'Aime La Plagne (20%) et la commune de La Plagne Tarentaise (80 %), comme suit :

Subvention Aime La Plagne :	12 000 €
Subvention La Plagne Tarentaise :	48 000 €
Total :	60 000 €

Depuis le 1er décembre 2017, la gestion de cet équipement a été reprise directement par la commune de La Plagne Tarentaise, et est donc inscrite dans le budget annexe des cinémas de La Plagne Tarentaise.

Il est donc proposé de conclure une convention de participation financière, entre les communes d'Aime La Plagne et La Plagne Tarentaise, pour une durée de 3 ans, et par laquelle la commune d'Aime la Plagne s'engage à verser annuellement une participation financière de 12 000 eu-

ros.

Le conseil municipal approuve la convention de participation financière, entre les communes d'Aime La Plagne et La Plagne Tarentaise, pour une durée de 3 ans, et par laquelle la commune d'Aime la Plagne s'engage à verser annuellement une participation financière de 12 000 euros pour le fonctionnement de cette structure. (Votants : 43, pour : 43)

4. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'ÉCOLE DE PLAGNE CENTRE

Monsieur Gérard MONTILLET explique que lors de la réalisation du dossier Ad'Ap de la commune de Macot La Plagne, les travaux de mise en accessibilité de l'école de Plagne Centre ont été programmés en 2018. Le maître d'œuvre finalise actuellement le projet pour un démarrage des travaux cet été. L'ensemble de ces travaux est estimé à 330 000,00 € HT

Il convient donc de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux :

- Etat (DETR)
- Conseil Régional
- Conseil Départemental

Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 43, pour : 43)

5. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DU CINÉMA DE MONTCHAVIN

Monsieur Anthony FAVRE explique que l'accès du cinéma de Montchavin se fait par des escaliers et qu'il a donc été prévu, lors de la réalisation du dossier Ad'Ap, de réaliser des travaux de mise en accessibilité en 2018.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 36 300,00 € HT.

Monsieur Anthony FAVRE propose donc de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux :

- Conseil Régional
- Centre National de la Cinématographie

Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 43, pour : 43)

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION D'UN PARKING À VALEZAN

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle le projet d'agrandissement du parking de Sezalet. Ce dernier est très utilisé les week-ends par les personnes qui viennent se promener. Une vingtaine de places va être créée en plus.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 60 000,00 € HT

Il convient donc de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux :

- Conseil Régional
- Conseil Départemental

Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 43, pour : 43)

7. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU MOULIN

Monsieur Daniel RENAUD explique que ce hameau n'était pas encore relié au réseau d'assainissement collectif.

Les travaux vont être réalisés sur 2018 et 2019.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 300 000,00 € HT

Monsieur le maire propose donc de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux :

- Agence de l'Eau
- Conseil Départemental

Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible.

(Votants : 43, pour : 43)

8. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS À LA PLAGNE

Madame Marion LIZEROUX explique que le projet de création d'un terrain multisports à La Plagne a été évoqué lors de diverses réunions de travaux.

Les études réalisées par les techniciens ont permis d'évaluer ces travaux à 460 000,00 € HT

Il convient donc de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux :

- Etat (DETR)
- Conseil Départemental
- Conseil Régional

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande si les filets de ce futur terrain resteront toute l'année. Madame Marion LIZEROUX répond qu'il est prévu de réaliser un terrain sans tribune, ni clôture afin qu'il soit invisible l'hiver.

Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible.

(Votants : 43, pour : 43)

9. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET DE MATÉRIELS POUR LE DÉNEIGEMENT

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle le projet d'achat dans le cadre du renouvellement des véhicules et de matériels pour le déneigement :

- d'une lame de raclage
- d'une saleuse
- d'une fraise à neige autoportée.

L'ensemble de ces achats est estimé à 87 500,00 € HT.

Il propose donc de solliciter le partenaire suivant pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à cet organisme l'autorisation d'anticiper les achats :

- Conseil Départemental

Le conseil municipal décide de solliciter le partenaire énoncé, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible.

(Votants : 43, pour : 43)

10. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉO PROTECTION

Monsieur le maire rappelle le projet de mise en place de la vidéo protection sur différents sites de La Plagne. Il est en cours d'élaboration pour un début de réalisation en 2018.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 100 000,00 € HT

Il convient de solliciter le partenaire suivant pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de cette prestation et de demander à cet organisme l'autorisation d'anticiper les travaux :

- Etat

Le conseil municipal décide de solliciter le partenaire énoncé, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible.

(Votants : 43, pour : 43)

11. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉPARATION DES PRÉJUDICES DUS AUX MAUVAISES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Monsieur le maire explique que les tempêtes successives qui se sont abattues depuis le début de l'hiver sur notre commune ont occasionné des dégâts dont une partie reste à découvrir à la fonte des neiges.

Le montant des travaux de remise en état est, pour l'instant, estimé à 100 000,00 € HT

Il convient donc de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à ces organismes l'autorisation d'anticiper les travaux :

- Etat
- Conseil Départemental
- Conseil Régional

Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible.

(Votants : 43, pour : 43)

12. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ

Monsieur le maire explique que l'avant projet pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à La Plagne (cabinet médical à Plagne Centre) est terminé.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 278 000,00 € HT.

Il convient donc de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de cette prestation et de demander à ces organismes l'autorisation d'anticiper les travaux :

- Etat (DETR)
- Conseil Régional
- Conseil Départemental

Cette maison de santé sera ouverte uniquement pendant les saisons hivernales et estivales.

Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible.

(Votants : 43, pour : 43)

Ressources humaines

13. PLAN DE FORMATION 2018

Monsieur Pierre GONTHIER explique qu'un plan de formation doit être proposé aux agents de la collectivité et doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Les formations se feront en priorité au CNFPT.

Il est important de préciser que le plan de formation prévisionnel peut évoluer en fonction des annulations de formations, des évolutions de postes, des absences des agents, et ce sans qu'une nouvelle délibération soit nécessaire.

Comme les années dernières, les formations de sécurité obligatoires n'apparaissent pas au plan de formation car font l'objet d'un suivi spécifique.

Monsieur Pierre GONTHIER invite le conseil municipal à se prononcer sur l'approbation du plan de formation prévisionnel 2018 tel qu'il lui est présenté. Le conseil municipal approuve le plan de formation prévisionnel pour l'année 2018. (Votants : 43, pour : 43)

14. TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

Monsieur Pierre GONTHIER présente au conseil municipal la mise à jour du tableau des emplois de la commune de La Plagne Tarentaise.

Il ajoute que ce tableau sera proposé à la validation du conseil municipal une fois par an. Le conseil municipal approuve le tableau des emplois de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 43, pour : 43)

15. CRÉATION DE 1 POSTE SAISONNIER AUX SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Pierre GONTHIER propose, après avis favorable du comité technique, la création d'un poste saisonnier aux services techniques du 6 février au 31 mars, renouvelable jusqu'au 30 avril, temps de travail 35 heures hebdomadaires.

Ce poste sera pourvu selon l'organisation du service, les conditions météorologiques ainsi que des arrêts maladie constatés dans ce service.

Le conseil municipal décide la création du poste ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 43, pour : 43)

Marchés publics

16. APPROBATION DU PRINCIPE DE CONFIER LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'AUBERGE DE VALEZAN À UN DÉLÉGATAIRE DANS LE CADRE D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle au conseil municipal que la délégation de service public de l'Auberge de Valezan arrive à son terme. Il présente le rapport préparatoire et indique que le Comité Technique lors de sa réunion du 23 janvier 2018 a donné un avis favorable à ce mode de gestion.

Monsieur Pierre GONTHIER propose au conseil municipal d'approuver le fait de confier la gestion et l'exploitation de l'Auberge de Valezan à un délégataire dans le cadre d'une délégation de service public.

Le conseil municipal approuve de confier la gestion et l'exploitation de l'Auberge de Valezan à un délégataire dans le cadre d'une délégation de service public. (Votants : 43, pour 43)

Urbanisme

17. ACQUISITION D'UNE PARCELLE À MONTCHAVIN LA PLAGNE

Madame Maryse BUTHOD, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Roger POUSSIN informe les élus du projet de lotissement à Montchavin La Plagne. Dans ce cadre, il convient que la collectivité acquière une parcelle de terrain appartenant à un propriétaire privé.

Il propose donc d'acquérir la parcelle 038 section D n° 931 au lieu-dit Champ Chabout d'une surface de 280 m² au prix global de 660 €.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 42, pour : 42)

18. VENTE DE TERRAINS À LACHAZ

Madame Maryse BUTHOD, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Roger POUSSIN explique que les propriétaires cédant une parcelle pour le projet de lotissement à Montchavin La Plagne ont demandé de pouvoir acquérir des parcelles de terrain situées sur le territoire de la commune déléguée de Bellentre au lieu dit Lachaz. Le conseil municipal accepte la cession des parcelles communales 038 section AD n° 1229 et 1230 d'une surface respective de 268 m² et 260 m² au prix de 660 € au lieu-dit Lachaz à Mme Maryse Buthod. (Votants : 42, pour : 42)

19. DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES RUES, VOIES ET PLACES DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN, COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle que la commune de La Plagne Tarentaise doit dénommer et numéroter l'ensemble des rues, voies et places de chaque commune déléguée afin de faciliter l'accès des services (secours, livraisons, aide à domicile), favoriser la mise en place de la fibre optique, géolocaliser les adresses, mettre en place les moyens d'un meilleur raccordement au réseau postal. Cela permet également d'éviter les doublons entre les communes déléguées.

Ce travail a été réalisé pour la commune déléguée de Valezan par les élus, en collaboration avec les services de la commune.

Une réunion publique a eu lieu cet automne pour présenter les nouvelles dénominations et numérotations. Le conseil communal a validé ce travail.

Monsieur Pierre GONTHIER présente le nouveau plan des rues, voies et places de la commune déléguée de Valezan. Le conseil municipal valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune, et les noms attribués à l'ensemble des voies communales. (Votants : 43, pour : 43)

20. PLAGNE 1800 : MISE À DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT À LA SARL BMC MONTAGNE

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment les Gémeaux à Plagne 1800 par la SARL BCM MONTAGNE, Monsieur Patrice MEREL explique qu'il est nécessaire pour satisfaire aux règles de Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot la Plagne, de réaliser des places de stationnement correspondant à la surface créée (soit 219 m²). La topographie du tènement d'implantation de l'immeuble ne permet pas la réalisation de places de parking.

La commune de La Plagne Tarentaise est propriétaire d'un terrain situé à l'amont de cet immeuble, qui pourrait faire l'objet d'un aménagement pour recevoir 4 places de stationnement aérien.

Il conviendrait donc de permettre à la Sarl Bmc Montagne de réaliser ces stationnements en contrepartie d'un engagement à long terme (20 ans) à réaliser, à entretenir et à occuper ces emplacements moyennant une redevance. Le conseil municipal autorise l'implantation de 4 places de stationnement sur la parcelle communale cadastrée 150 section N n° 1353 et indique qu'une convention sera signée entre la SARL BMC MONTAGNE et la collectivité et qu'une redevance d'occupation est d'ores et déjà fixée à 500 €/la place de stationnement. (Votants : 43, pour : 43)

21. ACQUISITION DE TERRAIN AU VILLARD DE MACOT POUR LA RÉALISATION D'UNE PISTE FORESTIÈRE — COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur Patrice MEREL explique que la collectivité souhaite réaliser le bouclage entre la piste forestière et le hameau du Villard de Macot, et pour ce faire, il convient d'acquérir des terrains privés. Trois propriétaires ont d'ores et déjà accepté de céder leur terrain, et il est donc nécessaire de procéder à l'achat des terrains concernés.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles cadastrées :

- 150 K n° 189 de 263 m² au prix d'1€/m² à M. Ougier Marc
- 150 K n° 187 de 868 m² au prix d'1€/m² à Mme Poujade Née Costerg Marcelle
- 150 K n° 161 de 665 m² au prix d'1€/m² à Mme Vivet Gros Marie Louise.

(Votants : 43, pour : 43)

22. AUTORISATION ACCORDÉE À MESSIEURS DESTOMBEZ ET MAESE POUR L'INSTRUCTION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE ET L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AUX COCHES

Monsieur Roger POUSSIN rappelle que la commune déléguée de Bellentre avait accordé à des investisseurs la possibilité de réaliser une opération aux Coches, au lieu-dit Plan Bettex sous forme de bail emphytéotique. Aujourd'hui, dans le cadre de cette opération, il convient, pour l'instruction du permis de construire, de les autoriser à occuper temporairement le domaine public.

Le conseil municipal autorise l'instruction d'une demande de permis de construire sur ce tènement et sur la parcelle communale 038 section AC N° 230 et accepte l'occupation temporaire du domaine public. (Votants : 43, pour : 43)

23. AUTORISATION ACCORDÉE AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Dans le cadre de la desserte par un réseau électrique d'un particulier à Prafrene, commune déléguée de Bellentre, monsieur Roger Poussin explique qu'il convient d'autoriser ENEDIS à installer un réseau électrique dans la parcelle communale cadastrée 093 section AC n° 102.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention portant sur la parcelle communale cadastrée 038 section AC n° 102. (Votants : 43, pour : 43)

24. CESSIION D'UNE PARCELLE À PRÉ GIROD

Monsieur Freddy BUTHOD explique que la collectivité a été saisi par le propriétaire d'un bâtiment situé à Pré Girod qui demande la régularisation de l'emprise de son habitation (terrasse existante) sur le domaine communal.

Celle-ci existe depuis plusieurs années, et le nouveau propriétaire ayant acquis ce bien souhaite régulariser cette situation.

Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle cadastrée 093 section ZN n° 356 d'une surface de 2 m² à l'euro symbolique à M. Marquer. (Votants : 43, pour : 43)

Avant de passer aux questions diverses, monsieur le maire rappelle que le point 2 concernant le débat d'orientation budgétaire n'a pas encore été abordé.

Monsieur Matthieu CHARNAY, de l'agence alpine des territoires, étant arrivé, monsieur le maire propose de terminer par ce point.

2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Madame Séverine BRUN rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une obligation pour les communes de 3500 habitants et plus.

Ce débat est une formalité substantielle et indispensable, Le cas échéant, la collectivité ne pourrait pas voter son budget.

Madame Séverine BRUN rappelle que ce document prospectif est composé :

- du Plan Pluriannuel d'Investissements (P.P.I.) détaillé par commune déléguée et agrégé pour La Plagne Tarentaise,
- des charges et recettes de fonctionnement pour la même période,
- des choix politiques en matière de fiscalité directe locale,
- des prévisions en matière de cessions foncières,

Madame Séverine BRUN passe ensuite la parole à monsieur Matthieu CHARNAY.

Monsieur Matthieu CHARNAY rappelle que les éléments mis dans le DOB, sont des éléments de cadrage non définitifs. Ceux-ci sont susceptibles d'évoluer jusqu'au vote du budget.

Monsieur Matthieu CHARNAY débute sa présentation en rappelant que la commune de La Plagne Tarentaise a été classée «station de tourisme», ce qui signifie, en terme de budget, la possibilité de percevoir dès 2018 les droits de mutation en direct. Il indique que cette somme n'a pas été intégrée dans le DOB 2018 de la commune car pour le moment, les services du département ne peuvent pas donner le chiffrage exact que la commune va percevoir ; l'estimation (communes supports de station) se situe entre 200 000 et 800 000 euros.

Monsieur Matthieu CHARNAY fait ensuite un point sur les dispositions prises dans la loi de finances et intéressant les collectivités : taxe d'habitation, gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF), revalorisation des bases d'imposition calée sur l'inflation, stabilisation du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), taxe de séjour et report du transfert de l'eau et de l'assainissement. Monsieur Matthieu CHARNAY enchaîne avec la retrospective des budgets 2013-2017 par commune déléguée ainsi que les prévisions 2018.

Puis, il présente la prospective 2018-2020 par commune déléguée et pour La Plagne Tarentaise. La prospective financière est un outil de cadrage permettant à la collectivité de définir les orientations politiques financières du conseil municipal.

L'objectif in fine est d'optimiser les réalisations en fonctionnement et en investissement afin d'aboutir à des ratios plus favorables que ceux projetés dans la simulation qui est présentée.

En conclusion, monsieur Matthieu CHARNAY explique que la capacité de réaliser les PPI simulés est conditionnée au maintien d'un Excédent Brut d'Exploitation (EBE) proche de 4 M.€ pour le fonctionnement en prospective. Ce niveau est nécessaire pour financer l'ensemble des travaux envisagés.

La prospective affiche une trajectoire plus favorable que celle présentée au DOB 2017 (Compte rendu du conseil municipal du 06 février 2017)

- Sur la base d'un montant investi de +/- 41 M.€ sur 2017-2020 le recours à l'emprunt global est de 9,13 M.€ contre 14,80 M.€ dans la simulation 2017
- Le ratio annuité/EBE est de 50% en 2020 contre 56% dans la simulation 2017

• Cette amélioration est due aux bons résultats enregistrés en fonctionnement pour 2017 et à des conditions d'emprunt plus favorables que celles simulées en 2017.

Monsieur Richard BROCHE s'interroge sur la somme prévue pour les participations et contingents.

Monsieur Matthieu CHARNAY explique que cette somme correspond à l'enveloppe versée au Sigg, estimée avec prudence pour 2018.

Monsieur René ALLAMAND évoque notamment la restructuration de l'office du tourisme qui a permis de réunir les structures touristiques sous une même entité. En revanche, cette opération a entraîné quelques dépassements budgétaires (fins de contrats, mise en place de la commercialisation, harmonisation des avantages sociaux...).

Suite à ces réalisations, l'office du tourisme doit faire face à un écart de budget de 320 000 euros. Le Sigg s'était engagé, en 2017, à aider l'office du tourisme pour rééquilibrer son budget, cette structure ne pouvant pas continuer à fonctionner sans cet apport.

Afin de permettre à l'office du tourisme de revenir à l'équilibre et d'accéder ainsi à de bonnes conditions de travail, le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne va être amené à solliciter financièrement les communes.

Monsieur Pierre GONTHIER explique qu'un énorme travail de remise à plat a été réalisé au sein de la structure notamment sur les heures supplémentaires et congés non pris depuis 2012 (+ de 1000 jours).

Monsieur Pierre GONTHIER ajoute pour information que lors des premières simulations de Budget pour 2018, la structure se trouvait à - 800 000 euros. En travaillant sur les différents postes, le déficit a été revu à - 400 000 euros, puis au final - 230 000 euros (réorganisation, blocage des investissements). Il informe que si le Sigg verse une subvention exceptionnelle de 320 000 euros, le budget de l'office du tourisme sera à nouveau équilibré fin 2018.

Monsieur Pierre GONTHIER insiste sur le fait que l'office du tourisme doit continuer à innover et se développer (commercialisation, plateforme de marque, la gestion de la relation client «CRM») et que cela à un coût. A titre indicatif, la centrale de réservation a perdu 50 000 euros cette année.

Monsieur le maire attire l'attention sur le fait que la situation s'est dégradée ces dernières années et qu'il a bien fallu prendre les décisions qui s'imposaient. L'année 2018 permettra à l'office du tourisme de repartir sur des bases saines.

Monsieur Richard BROCHE entend bien toutes ces remarques. En revanche, il ne comprend pas pourquoi cette augmentation de budget n'a pas été évoquée avec les élus en amont et regrette de la découvrir lors du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Pierre GONTHIER répond que lorsqu'il a accepté le poste de président de l'office du tourisme, il pensait travailler uniquement sur le développement de la station. Il s'est retrouvé face à des difficultés budgétaires. Pour lui, l'urgence était de remettre à flot l'office du tourisme.

Monsieur Richard BROCHE aurait préféré que les élus soient informés régulièrement sur la situation de l'office du tourisme afin d'éviter de découvrir les chiffres lors du vote du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite faire une remarque sur le budget de fonctionnement de La Plagne Tarentaise. Il relève une augmentation de 1 millions d'euros de 2017 à 2018.

Monsieur Matthieu CHARNAY explique que cette augmentation est de la prudence budgétaire. Dans un budget, de nombreuses enveloppes sont calculées de façon prudente car il existe beaucoup de paramètres non maitrisés au moment de la conception du budget (aléas climatiques, remplissage....)

Monsieur le maire rappelle également qu'il a énormément neigé depuis le début de saison et que par conséquent le poste déneigement va considérablement augmenter en 2018.

Par rapport à cela, monsieur Anthony FAVRE demande si les 242 000 euros d'augmentation de charges de personnel correspondent au déneigement.

Monsieur Matthieu CHARNAY répond que cette somme est une enveloppe de prudence pour absorber les éventuelles évolutions de traitement indiciaire des agents et l'harmonisation des salaires sur les 4 communes historiques.

Suite à l'interrogation de monsieur Joël OUGIER SIMONIN sur les courbes d'annuités, monsieur Matthieu CHARNAY le rassure en lui rappelant que le seuil d'alerte annuité/excédent brut d'exploitation est à 80 % et que la commune de La Plagne Tarentaise se trouve à 59 % en 2018. Il redit que les chiffres présentés sont le socle de base et que la collectivité doit justement travailler pour l'améliorer.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN trouve ces ratios annuité/excédent brut d'exploitation alarmistes pour les prochains mandats.

Monsieur Matthieu CHARNAY rappelle que l'emprunt «Créolies» s'arrête en 2026, ce qui fera redescendre le ratio annuité/EBE et il ne faut pas oublier les droits de mutation qui vont améliorer le budget de 200 000 à 800 000 euros et qui n'ont pas été encore budgétés.

Monsieur le maire indique qu'il est surtout important de continuer à investir, surtout pour une commune touristique, et d'évaluer les rentrées que cela peut engendrer. Plus la commune investira, plus elle aura des capacités à avancer et à évoluer. Par exemple, au niveau de l'office du tourisme, la commercialisation et la gestion de la clientèle (CRM) sont des chantiers inévitables sinon la station de La Plagne prendra trop de retard sur les autres stations et risque de perdre de la clientèle.

Monsieur Matthieu CHARNAY souhaite ajouter que la commune de La Plagne Tarentaise est une des communes qui se porte le mieux sur le territoire. La commune de La Plagne Tarentaise a une santé et une assise financière extrêmement saines.

Monsieur René LUISET fait remarquer que les cessions foncières s'arrêteront lorsqu'il n'y aura plus de terrain ou de patrimoine à vendre.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande si les charges de fonctionnement des projets des Bains de Belle Plagne et du futur bâtiment de La Place Perrière ont été inclus dans la prospective.

Monsieur le maire rappelle que les Bains de Belle Plagne ne vont pas être gérés en interne mais en concession de service, et que tout sera mis en oeuvre pour équilibrer cette opération, voire dégager si possible de l'excédent.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN est d'accord avec monsieur le maire mais il avait normalement été prévu un déficit pour les premières années comme pour d'autres infrastructures. Enfin et conformément à ce qui a été évoqué dans la commission des finances, et à la communication faite dans la note de synthèse envoyée aux membres du conseil municipal, l'ensemble des documents de travail du budget 2019 seront présentés de manière agrégée pour La Plagne Tarentaise, en revanche les investissements et le Plan Pluriannuel d'Investissement continueront à être détaillés par communes déléguées.

Le conseil municipal décide d'acter la bonne tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour le vote des BP 2018, conformément aux dispositions de l'article L2312.1 du CGCT, et ce pour le Budget Général de La Plagne Tarentaise, les Budgets eau et Assainissement, le budget annexe des cinémas, le budget annexe des biens du revers le budget annexe des parkings. (Votants: 43, pour : 40, abstentions : Isabelle GIROD-GEDDA, Richard BROCHE, Joël OUGIER SIMONIN)

QUESTIONS DIVERSES

LISTE DES MARCHÉS PASSÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Monsieur le maire présente la signature des marchés (liste des MAPA) réalisés depuis le dernier conseil municipal.

ORGANISATION DES ÉCOLES

Monsieur Anthony FAVRE informe le conseil municipal qu'un courrier de l'académie de Grenoble a été reçu en mairie informant les élus de la fermeture d'une classe à Montchavin La Plagne, et d'une classe à La Côte d'Aime. Il rappelle que, pour la commune de Bellentre, les classes des écoles primaires et maternelles sont réparties sur 3 sites : Bellentre chef-lieu, Bonconseil et Montchavin La Plagne. Afin d'anticiper d'autres fermetures de classes sur la commune déléguée de Bellentre, il explique que le conseil communal de Bellentre, après en avoir discuté, ne s'oppose pas au transfert des classes de l'école de Bonconseil à Bellentre. Sachant que l'école de Bellentre ne proposera pas les mêmes conditions d'accueil que Bonconseil pour les tout-petits.

En revanche, le conseil communal de Bellentre souhaite que le maintien des écoles dans les communes déléguées soit acté et demande qu'une réflexion soit lancée sur une organisation scolaire à l'échelle du territoire de La Plagne Tarentaise.

Madame Patricia MARCHAND MAILLET remercie monsieur Anthony FAVRE de s'être fait le porte-parole fidèle du conseil communal de Bellentre. Elle trouve très important que les écoles puissent continuer à vivre dans l'ensemble des villages de la commune. Elle demande aux maires délégués de ne plus accepter de dérogation entre les écoles de la commune de La Plagne Tarentaise afin que ces dernières puissent conserver leurs effectifs.

Madame Patricia MARCHAND MAILLET rappelle la baisse des effectifs en 2016 ce qui a entraîné la fermeture définitive d'une classe à Bellentre et une fermeture est annoncée également pour la rentrée 2018 à Montchavin.

Mme Patricia BÉRARD s'interroge sur la fermeture d'une classe à Montchavin qui selon elle n'est pas consécutive aux départs de l'école de Bellentre.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA explique que le calcul de l'éducation nationale se porte sur l'ensemble des 3 écoles. L'Etat a additionné les effectifs des 3 écoles et a fait une moyenne. Le départ supplémentaire de 9 enfants de Bellentre a donc fait chuter la moyenne.

Madame Maryse BUTHOD rappelle que lors de la signature de la charte de la commune nouvelle, il avait été acté la préservation des écoles dans les villages. Les maires délégués doivent respecter leur engagement.

Elle précise qu'il est possible de modifier une dérogation lors d'un changement de cycle.

Madame Martine HOËN, responsable de la commission scolaire, souhaite le règlement de cette situation qui empêche d'avancer et de prendre d'autres décisions.

Elle rappelle que le conseil municipal a voté une carte scolaire en juillet 2017 et elle demande aux maires de la respecter.

Elle propose l'envoi d'un courrier aux familles qui ont scolarisé leurs enfants à l'école de Macot précisant qu'une carte scolaire a été votée sur le territoire de La Plagne Tarentaise et que cette dernière doit être appliquée. Il serait rappelé aux parents que le principe retenu pour les inscriptions scolaires est le lieu de résidence de l'enfant par commune déléguée, soit :

- Un enfant résidant sur la commune déléguée de Bellentre sera inscrit dans une des écoles de cette commune déléguée.

- Un enfant résidant sur la commune déléguée de La Côte d'Aime sera inscrit à l'école de cette commune déléguée.
- Un enfant résidant sur la commune déléguée de Macot La Plagne sera inscrit dans une des écoles de cette commune déléguée.

- Un enfant résidant sur la commune déléguée de Valezan sera inscrit à l'école de cette commune déléguée.
Par conséquent, à la rentrée 2018, ces enfants devront réintégrer leur école de résidence sauf cas dérogatoires.

Concernant les demandes pour une dérogation sur une autre école, les parents devront faire une demande écrite et motivée. Cette demande sera étudiée en commission scolaire, et les parents seront ensuite reçus et entendus. La commission donnera un avis, favorable ou non, mais les maires délégués devront se conformer à l'avis de la commission scolaire.

Madame Martine HOËN pense que ces dispositions permettront de repartir sur une base plus sereine. Toutes les communes déléguées vont être un jour confrontées à une fermeture de classe, et il est important d'être solidaire. Elle souhaite cependant attirer l'attention des élus sur le fait que ces décisions pourront entraîner des départs dans des écoles hors de la commune.

Monsieur le maire regrette les conditions dans lesquelles s'est déroulée la dernière rentrée et souhaite que la situation s'apaise. Le fait de contacter les parents en amont et de pouvoir les rencontrer et oeuvrer au mieux pour l'intérêt des enfants lui convient tout à fait.

Madame Christiane CHARRIÈRE est d'accord sur le respect de la carte scolaire mais attire également l'attention des élus sur les conséquences que cela peut entraîner. (départ hors de la commune, effectif en baisse dans les différentes écoles, restructuration des emplois..)

En ce sens, madame Isabelle GIROD GEDDA indique que le fait de transférer les classes de Bonconseil vers Bellentre entraînera automatiquement la perte de plusieurs emplois sur la commune (atsem, assistantes maternelles..). Madame Isabelle GIROD GEDDA fait remarquer que la fermeture d'une classe à Montchavin et le transfert des maternelles à Bellentre risque d'entraîner la déscolarisation des enfants pour leur éviter un transport station/vallée au minimum deux fois par jour. De plus, aucun transport scolaire n'existe entre la station de Montchavin et le chef-lieu.

Madame Martine HOËN relève le fait que les petites sections connaissent déjà cette problématique. Madame Patricia MARCHAND MAILLET répond que les parents peuvent éventuellement déscolariser un enfant une année ou éventuellement faire les allers/retours, mais pas durant 3 ans. Le risque est de voir partir des familles de Montchavin pour que leurs enfants puissent faire un cycle de maternelle serein.

Monsieur Anthony FAVRE souhaite rappeler la crainte de madame Véronique Gensac concernant les écoles au moment de la création de la commune de La Plagne Tarentaise : «attention aux transferts possibles et à la protection de nos écoles». Monsieur Anthony FAVRE valide complètement le fait de s'appuyer sur la carte scolaire votée et ensuite de faire étudier les dossiers par la commission scolaire communale. Il rappelle l'importance de la solidarité entre élus au sein de la commune de La Plagne Tarentaise. Madame Véronique GENSAC suggère de rappeler à l'éducation nationale que la spécificité «montagne» du secteur est une donnée essentielle à prendre en compte dans le transfert de classes d'une école à l'autre.

Madame Sylvie EMPRIN alerte les élus sur la fermeture définitive de la classe de Montchavin. Elle demande aux élus quelles actions sont envisagées pour montrer leur désaccord.

Madame Veronique GENSAC propose de prendre une motion afin de suspendre la suppression du poste de Montchavin pour la rentrée 2018/2019 au regard des effectifs des enfants de la maternelle dans ce village de montagne et ce dans l'attente de l'évolution des effectifs.

Monsieur le maire demande si le conseil municipal est d'accord pour ajouter cette motion à l'ordre du jour. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification à l'ordre du jour.

Monsieur Anthony FAVRE remercie le conseil pour cette solidarité et transmettra cette motion à la commission qui se réunira le mardi 06 février au conseil départemental de la Savoie afin d'appuyer la demande de la commune déléguée de Bellentre de bloquer cette fermeture de classe. Le conseil municipal demande donc officiellement et à l'unanimité à monsieur le directeur de l'inspection académique, à Mmes et MM. les membres du comité technique départemental (CTDS) et à Mmes et MM. les membres du

conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) de suspendre la suppression du poste de Montchavin pour la rentrée 2018/2019 au regard des effectifs des enfants de la maternelle dans ce village de montagne et ce dans l'attente de l'évolution des effectifs.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES NUMÉRIQUES GÉO-RÉFÉRENCÉES

Monsieur le maire informe les élus qu'une convention de mise à disposition de données numériques géo-référencées ayant pour objet une représentation cartographique à moyenne échelle des réseaux publics de distribution d'électricité concernant le territoire de la commune de La Plagne Tarentaise a été signée avec ENEDIS.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA17/08	Parking de la Petite Bergerie			
	Lot 1 Démolition	SN ERIC PERRIÈRE	15 175,00 €	18 210,00 €
	Lot 3 Voirie	EIFFAGE	16 140,00 €	19 368,00 €
MAPA 17/06	Location chargeuse Valezan	DAUPHINÉ POIDS LOURDS	3 300,00 € HT/MOIS	3 960,00 €
MAPA 17/10	Acquisition et location décors lumineux			
	Lot 1 Location secteur Bellentre	BLACHÈRE ILLUMI- NATIONS	8298,42 €	9 958,10 €
	Lot 2 Acquisition secteur Bellentre	LEBLANC	2763,61 €	3 316,33 €
	Lot 3 Location secteur Macot	BLACHÈRE ILLUMI- NATIONS SR	23 201,1 €	27 841,32 €
	Lot 4 Acquisition secteur Macot	LEBLANC	7998,02 €	9 597,62 €
	Lot 5 Location secteur La Côte d'Aime	BLACHÈRE ILLUMI- NATIONS	2 566,20 €	3 079,44 €
	Lot 6 -Acquisition secteur Valezan	LEBLANC	697,45 €	836,94 €
MAPA 17/11	Travaux préparatoires parking des Mines	GROUPEMENT BASSO MARTOÏA	236 804,16 €	284 164,99 €
MAPA 17/16	Réalisation du SDEP Macot	PROFIL ETUDES	11 900,00 €	14 280,00 €
MAPA 17/03	Mission de maîtrise d'oeuvre aménagement locaux divers bâtiment des Lodges	IMHOTEP	36 064,00 €	43 276,80 €

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 21 FÉVRIER 2018

Présents : M. Pierre Gonthier, maire Délégué de la commune déléguée de Valezan, Mme Véronique Gensac, MM. Guy Pellicier, Bernard Hanrard, adjoints, Mme Chantal Bertrand, M. Christian Cleyrat, conseillers municipaux,
Excusés : MM. Bernard Usannaz, Sébastien Morin, conseillers municipaux

URBANISME

Déclaration préalable Christian ROUX : ouverture porte sur façade EST de son garage : avis favorable des élus.

RÉUNION ÉCOLE

Madame Chantal Bertrand résume la réunion du conseil d'école en évoquant les changements qui seront mis en place à la prochaine rentrée scolaire :

- Arrêt des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) en début d'après-midi
- Nouveaux rythmes scolaires : semaine de 4 jours avec nouveaux horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15, le mercredi sera libéré
- Garderie périscolaire : 7h30 à 8h30 et 16h15 à 18h30. Elle précise que le projet d'école a été approuvé et énumère les sollicitations de l'institutrice concernant la dégradation du crépi des murs extérieurs de l'école ainsi que la cour. Monsieur le maire rajoute qu'une étude globale d'isolation et de rénovation est en cours.

COMMISSIONS

Monsieur Pierre Gonthier rappelle que l'enquête publique pour le PLU de Valezan est terminée et que le commissaire enquêteur nous a adressé son Procès-Verbal de synthèse. Il fait lecture du PV et précise que toutes les demandes ont été étudiées et qu'une réponse a été transmise au commissaire enquêteur. Le PLU pourra être approuvé au prochain conseil municipal

Madame Véronique Gensac fait un bref compte rendu du conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement qui retraçait les interventions effectuées sur les 4 communes ainsi que le projet de budget pour 2018 et les PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements).

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Alain Colson nous a adressé une demande concernant la sécurité sur la RD86 à proximité de sa maison. Il soulève différents problèmes (vitesse, signalétiques, barrière de protection, lampadaire, chasse-neige). En ce qui concerne la barrière de protection sur le muret ainsi que le chasse neige qui pousse la neige contre sa maison, nous avons transmis le courrier au TDL chargé d'effectuer le déneigement de la RD86. Un devis pour l'installation de feux tricolores ou d'un dos d'âne a été demandé ; quant à la signalétique au sol, l'opération est prévue au printemps. Pierre Gonthier ajoute qu'il rencontrera Mr Colson fin mars lorsqu'il sera à Valezan.
- Monsieur Thomas Impératore habitant dans le Beaufortain désire acheter un chalet d'alpage pour la rénover. Il demande si la commune déléguée de Valezan serait vendeuse d'un des chalets situés sur le territoire de Beaufort. Une réponse lui sera adressée lui indiquant que la

commune n'est pas propriétaire en totalité de ces biens.

- La Communauté de Communes des Versants d'Aime désire finaliser la mise à jour des données des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de Valezan ; une rencontre avec Mme Marion Laperche chargée du dossier sera organisée prochainement.
- Projet 11 novembre 2018 : Pour rendre hommage au Centenaire de l'armistice, la commune de La Plagne Tarentaise a souhaité monter un projet commun sur l'ensemble du territoire. L'objectif serait d'amener les élèves de Bellentre, La Côte d'Aime, Macôt et Valezan à participer à la création d'un film d'animation aidé par Jérémy et projeté le jour des cérémonies. Un budget de 300 euros leur sera alloué pour l'achat du matériel. Un concours sera lancé dans les 4 communes sur le thème de la paix ; les enfants pourront créer soit une oeuvre artistique, soit un dessin, soit un texte. Les oeuvres seront jugées par les élus de chaque commune et deux prix seront remis par école et par catégorie. Les cérémonies auront lieu dans chaque commune aux heures suivantes : 9 heures à Valezan, 10 heures à La Côte d'Aime, 11 heures à Bellentre et 12 heures à Macôt. Elles se dérouleront par un dépôt de gerbe, le discours officiel du maire, le discours officiel du président des anciens combattants, des textes lus par les enfants et en clôture la chanson de Jacques Higelin : "La croisade des enfants".
- Fermeture route dans village : Mme et Mr BOYER ont déposé une demande d'arrêt de circulation le 16 et 17 avril 2017 pour la livraison de l'ossature bois de leur chalet. Une déviation sera mise en place dans le village avec alternat par feux tricolores.(info ci-contre)

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 19 FÉVRIER 2018

Présents : M. Jean Luc Boch, maire, Mme Christiane Charrière, M. Patrice Merel, adjoints Mmes Fabienne Astier, Myriam Montmayeur, Patricia Bérard, MM. Joël Ougier Simonin et Stéfan Koumanov, conseillers municipaux,
Excusés : MM. René Allamand, Gérard Montillet, adjoints Mmes Marion Lizeroux, Séverine Brun, Corine Michelas,
Absents : Mme Evelyne Faggianelli, MM. Laurent Astier, Richard Broche, Raphaël Ougier, Pierre Ougier, conseillers municipaux

APPEL À CANDIDATURE DE LA MICROCENTRALE

Monsieur le maire fait un compte rendu de l'avancement de ce dossier, qui pose problème puisque les services de l'Etat le bloquent, argumentant qu'un concurrent s'est manifesté (Sumatel qui conteste le choix de Quadran en qualité de constructeur et exploitant de cet équipement). Monsieur le maire fait part de ses craintes au conseil communal concernant ce dossier ;

Le conseil communal prend acte des remarques de Monsieur le maire.

POINT BUDGÉTAIRE

Monsieur le maire fait un compte rendu de la commission des finances, et informe le conseil communal du besoin en financement de 1.4 M€ qui ressort de la présentation du BP 2018 ; monsieur le maire indique qu'il trouve difficile de réduire de manière arbitraire les montants prévus et travaillés en commission, et que le dépassement est lié d'une part à l'augmentation du projet des bains de Belle Plagne (traitement de la TVA) et d'autre part d'une subvention du budget général au budget annexe des parkings pour 287 470 euros, afin d'équilibrer ce budget . Le conseil communal valide le maintien de cet emprunt de 1.4 M€, afin d'équilibrer comptablement le BP 2018, mais insiste sur la prudence dont il faut faire preuve concernant l'utilisation des montants prévus au BP, en effet, des consignes doivent être données aux services afin de gérer les budgets avec prudence.

Des pistes de travail d'économie doivent être trouvées afin d'éviter la mobilisation de cet emprunt.

Achat d'un véhicule fourrière : le conseil communal souhaite que l'Unimog soit plus utilisé pour l'enlèvement des véhicules, et ne souhaite pas réinvestir dans un véhicule léger fourrière ; une solution de travail entre les services techniques et la police municipale doit être trouvée afin de mettre en place un travail d'équipe pour ces enlèvements.

Le conseil communal valide le maintien de l'emprunt de 1.4 M€ pour équilibrer le BP 2018 avec recherche d'économies pour éviter de mobiliser cet emprunt

CANDIDATURES APPELS D'OFFRES

Monsieur le maire fait un point sur les appels d'offres lancés pour la gestion du futur bowling et du bar de Plagne centre (nouveau bâtiment), les candidatures sont en cours de réception, plusieurs dossiers ont été retirés par des candidats potentiels.

Concernant les bains de Belle Plagne, deux candidats sont reçus cette semaine pour la gestion de cet équipement.

Bâtiment Plagne Centre : un affichage avec la température sera installé à Plagne Centre (demande d'habitants de La Plagne)

Le conseil communal prend acte de ces informations et valide la pose d'un affichage de température à Plagne Centre

SUIVI DES CONSTRUCTIONS ET CHANTIERS

- Monsieur Patrice Merel fait un point concernant les chantiers en cours, et notamment sur le chantier de la Place Perrière. La commune a reçu une information (via son Maître d'œuvre) indiquant que la Société d'Aménagement de la Plagne voulait stopper le chantier pendant 7 semaines cet été, cette décision ayant été, semble-t-il, prise sans concertation préalable avec la commune qui avait déjà lancé et programmé ses marchés. La commune se retrouve donc bloquée juridiquement, et de plus l'arrêt de ce chantier pendant 7 semaines mettrait en péril l'ouverture du bâtiment programmée en décembre.

Suite au courrier de la commune, un accord a été trouvé et la Société d'Aménagement de La Plagne adaptera donc ses travaux afin de ne pas pénaliser le chantier de la Place Perrière.

Le télémètre sera hors service tout l'été, et la Société d'Aménagement de La Plagne devra donc prendre en charge financièrement les navettes de remplacement.

Les bennes seront entreposées sur un autre site que sur la Place Perrière, le chantier Place Perrière ne devrait donc pas être impacté par les travaux de la Société d'Aménagement de La Plagne.

Le chantier Place Perrière devrait être réinstallé le 15 avril, afin d'anticiper le redémarrage des travaux début mai. Sachant que la 1ère quinzaine sera consacrée au déneigement du chantier, le cumul de neige dans les fouilles étant très important.

Le chantier de 1800 reprendra également au printemps. Suivi des bains de Belle Plagne, monsieur Patrice Merel confirme que les 2 candidats ayant répondu à l'appel d'offres, seront reçus cette semaine

- Projet maisons (Payot) : la commission urbanisme va recevoir monsieur Payot afin de revoir l'esthétique du projet que les élus ne trouvent pas très attrayant (façades cubiques grises)

- Projet de réhabilitation du site scierie Bonin : les élus sont en attente des retours du promoteur qui négocie avec les propriétaires de la scierie (famille Bonin)

Le conseil communal prend acte de ces informations.

PROJET HISTORIQUE ET PATRIMONIAL

Monsieur le maire informe le conseil communal des deux projets complémentaires de La Plagne Tarentaise :

- A Montmeyri la réfection de la chapelle et la réhabilitation d'une ancienne maison faisant office de musée

- A La Plagne : le musée des mines et du bob

Le pilotage de ces deux projets va être confié à deux agents en interne titulaires tous deux des diplômes et compétences nécessaires pour mener à bien ces projets (culture et histoire).

La proposition d'organisation des temps de travail sera présentée à la prochaine commission Ressources Humaines (20/03) –

Le conseil communal prend acte de ces informations.

PROJET DE FÊTE DU VILLAGE

Madame Christiane Charrière fait un compte rendu du rendez-vous avec madame Nadine Deville, la présidente de l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Macot chef-lieu qu'elle a reçue avec monsieur Patrice Merel.

La Présidente de l'APE a présenté un projet de fête pour le village, sous forme d'une kermesse dans le village, avec peut-être un marché aux puces, puis une soirée avec un groupe musical, apéro danse et barbecue le soir. La commune indique qu'elle financera le groupe du soir.

Le conseil communal valide cette proposition et la participation de la commune à ce projet.

POINT SUR LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Madame Christiane Charrière indique que les conseils d'école de Macot et à La Plagne ont voté l'arrêt des TAP et le retour à la semaine de 4 jours. Concernant les communes du canton toutes ont voté l'arrêt des TAP et le retour à la semaine de 4 jours, exception faite de Bel-lentre (Montchavin, Bonconseil et Bellentre) qui souhaite conserver 5 matinées d'école et le vendredi après midi libéré.

Au prochain conseil municipal la commune devra se positionner sur l'arrêt des TAP, puis en informer les services de l'éducation nationale.

Le conseil communal valide la proposition de Macot.

SUIVI DES BAUX ET CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Une demande de circulation de Montalbert à La Roche par la piste des Mairiers a été réceptionnée par les services avec demande de paiement d'une redevance ; le conseil communal ne souhaite pas appliquer une redevance pour une école de ski qui emmène des clients à la piste de bob, il ne s'agit pas en effet d'une activité sur le domaine public mais d'un acheminement des clients.

Monsieur Patrice Merel indique qu'il rencontre mardi 20 février l'agent en charge des baux et convention d'occupation du domaine public afin de refaire le point de toutes les demandes, ce rendez-vous sera régulier afin de suivre les dossiers et d'éviter les mails qui arrivent de manière ininterrompue.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant les informations, animations, la commercialisation de la piste de bob : le conseil communal souhaite que les informations et communication soient transmises de manière plus régulière ; En effet, les commerçants de Belle Plagne n'ont aucune information (flyers et affiches) . Dates des conseils communaux : les dates fixées pour 2018 sont maintenues (le lundi).

Madame Fabienne Astier souhaite qu'un point soit inscrit à l'Ordre du jour du prochain conseil municipal en questions diverses, afin de répondre aux remarques concernant les services.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017

Présents : M. Anthony Favre, maire,
Mmes Marie Suzanne Groetzinger, Maryse Buthod, MM.
Roger Poussin, Roland Richermoz, adjoints
Mmes Isabelle Girod Gedda, Patricia Marchand Maillet,
MM. Didier Anxionnaz, Francis Dancre, conseillers municipaux,
Absents - Excusés : Mmes Valérie Ferrari (pouvoir à Patricia Marchand Maillet), Sylvie Emprin, MM. Yann Allain, Jérémy Bornand, Emmanuel Girond, conseillers municipaux

PRÉSENTATION BUDGET 2018 OFFICE DU TOURISME

Monsieur Anthony Favre accueille et remercie de leur présence, Messieurs Jean Gotteland et Etienne Giroud respectivement président et directeur de l'Office du Tourisme de Montchavin-La Plagne pour présenter le budget prévisionnel 2018.

Monsieur Jean Gotteland annonce une augmentation des dépenses notamment en terme de personnel (heures de dimanche, tickets restaurant et mutuelle mis en place pour harmonisation au sein de l'OTGP- Office de Tourisme de La Grande Plagne) et en parallèle une baisse des recettes due aux cotisations qui diminuent ce qui engendre un problème pour équilibrer le budget cette année et c'est une problématique qui est amenée à se pérenniser dans le futur. Une piste d'économie serait de pouvoir diminuer les dépenses c'est-à-dire d'avoir moins d'animations et/ou accueil mais ceci paraît peu judicieux. Monsieur Anthony Favre fait remarquer que le site compte un nombre de salariés déjà inférieur aux autres donc il n'est pas envisageable de diminuer ce nombre de salariés. Ce déficit n'est en effet pas dû à une mauvaise gestion.

Monsieur Jean Gotteland demande ce soir au conseil communal de bien vouloir augmenter la subvention communale afin de pouvoir équilibrer le budget prévisionnel 2018.

Monsieur Etienne Giroud prend la parole et expose que l'exercice 2017 devrait présenter un déficit de l'ordre de 27 000 € et que le budget prévisionnel 2018, à subvention communale équivalente cette année, devrait terminer en présentant un déficit d'environ 25 000 €. Ceci implique de prévoir au budget 2018 de Belleentre, une subvention d'équilibre de l'ordre de 52 000 € cette année pour pouvoir équilibrer les années 2017 et 2018.

Monsieur Anthony Favre rappelle, après avoir remercié les intervenants, que la fusion des Offices de Tourisimes a été décidée pour éviter le transfert de cette compétence à l'intercommunalité.

Monsieur Roger Poussin intervient en indiquant que le problème actuel vient du fait que l'on n'arrive plus à générer des recettes par rapport aux activités proposées. Les gens veulent du « gratuit » et il nous faut mettre en place des activités qui coûtent mais qui ne rapportent plus rien. Il suggère de « recentrer » les dépenses sur certains événements et sur les contrats d'athlètes.

Monsieur Anthony Favre demande au conseil s'il a des questions ou remarques à formuler et en l'absence de toute interrogation, il remercie messieurs Etienne Giroud et Jean Gotteland de s'être déplacés.

Monsieur Anthony Favre demande ensuite son avis au conseil communal sur la question d'attribuer cette année

au prévisionnel 55 000 € au titre de la subvention allouée à l'Office du Tourisme de Montchavin-La Plagne. Accord du conseil communal.

2. PRÉSENTATION BP 2018 COMMUNE DÉLÉGUÉE BELLENTRE ET

3. SYNTHÈSE DES PROJETS À VENIR ET DÉSIGNATION DES ÉLUS RÉFÉRENTS ET GROUPES DE TRAVAIL AFFÉRENTS

Monsieur Anthony Favre indique que les points 2 et 3 sont indissociables l'un et l'autre et passe la parole à madame Maryse Buthod qui expose les grands points à engager en 2018 et souhaite qu'une liste des grands projets envisagés avec des élus référents soit faite. Les élus devront être détachés sur chacun des projets et faire des points mensuels sur par exemple la réhabilitation de l'Espace Show, du Seven et de la Patinoire.

Monsieur Roger Poussin annonce qu'au-delà de ces trois projets, il existe bien plus de thématiques à aborder.

Un point global sur les projets inscrits dans le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) 2018 doit être fait. En effet, Roger Poussin indique que tous les ans, on vote des sommes assez importantes au PPI pour la réalisation de tous nos projets mais faute de temps et d'implication, on n'arrive pas à mener à terme nos projets et c'est très dommage. Il souhaite que tous les élus puissent s'impliquer, s'inscrire dans les listes de travail et participer même s'il n'est pas dans la commission travaux et/ou urbanisme tous les projets ne peuvent en effet pas reposer ou être menés de front par seulement 3 ou 4 élus. Il dresse ensuite le listing de tous les projets envisagés et se dit, au vu du nombre annoncé qu'il y en a peut-être trop sur la liste et donc qu'il est nécessaire de définir ensemble des priorités et qu'on s'y tienne.

Monsieur Anthony Favre demande alors que chaque élu s'investisse dans au moins un ou deux dossiers à suivre. Il rappelle qu'il n'y aura en principe pas de report de date de prochaines élections municipales de 2020 à 2021 comme cela avait pu être entendu et qu'il reste donc deux exercices budgétaires pour mener à bien ou engager certains projets prioritaires. Les 13 grands projets sont listés et les élus sont invités à s'inscrire. Un tableau récapitulatif sera dressé et envoyé aux conseillers.

4. ANNONCES GOUVERNEMENTALES RELATIVES À LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Anthony Favre donne lecture des annonces faites sur ce dossier permettant de repousser à 2026 le transfert de compétence eau et assainissement à l'intercommunalité.

5. DOSSIER FONCIERS

Monsieur Roland Richermoz indique que Monsieur Gilbert Marchand Maillet souhaite un échange d'une parcelle située au Gothard avec une parcelle constructible.

Monsieur Roger Poussin indique que la commission urbanisme s'est prononcée défavorablement et Roland Richermoz indique qu'il souhaitait avant de rendre réponse, solliciter l'avis du conseil communal. Après avoir été interrogé, le conseil communal émet un avis négatif sur cet échange et charge Roland Richermoz d'en informer Monsieur Marchand Maillet.

6. POSTURE VIGIPIRATE

Monsieur Anthony Favre donne lecture d'une information transmise par Monsieur le Préfet dans le cadre du Plan Vigipirate et notamment le signalement des situations suspectes.

7. INFORMATION DATES PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL COMMUNAL 2018

Monsieur Anthony Favre indique les dates retenues pour les séances 2018 pour les séances des conseils communaux et municipaux. Un tableau récapitulatif sera comme l'an passé adressé aux membres du conseil.

8. PCS : PLANNING ASTREINTE ET DISPONIBILITÉ DES ÉLUS

Monsieur Anthony Favre indique que le planning d'astreintes 2018 sera à remplir dans les jours à venir. Il rappelle aux élus leurs obligations pendant leurs semaines d'astreinte de conserver leur téléphone allumé jour et nuit et leur obligation de répondre systématiquement aux appels.

9. DEMANDE DE MISE EN PLACE D'ANIMATIONS À BELLENTRE

Il est confirmé par monsieur Anthony Favre, une ligne budgétaire à hauteur de 2000€ à prévoir sur le BP 2018 pour programmer des animations à Belleentre, chef-lieu de la commune déléguée, comme cela avait été demandé par madame Sylvie Emprin. Elle avait également demandé de déplacer le coffre qui se situe sur la scène de la salle des fêtes pour gagner de la place. Demande actée par le conseil communal. Merci à madame Sylvie Emprin de se rapprocher des services techniques pour ce faire.

10. RAPPEL CONCERNANT LES « BONS POUR POUVOIR » AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Anthony Favre demande aux élus d'anticiper leurs absences aux réunions du conseil municipal et faire passer leurs bons pour pouvoir se faire représenter, au plus tard le lundi avant 17h00.

11. POINTS SUR LES FINANCES COMMUNALES : LETTRE DE MM. ROLAND ET PANNEKOUCKE.

Monsieur Anthony Favre fait lecture aux conseillers des courriers rédigés par Messieurs Rolland et Pannekoucke concernant les finances communales.

12. PRÉSENTATION DES INDICATEURS ET ANALYSE DU DOMAINE SKIABLE 2016

Monsieur Anthony Favre indique qu'il tient à disposition des élus dans son bureau le document afférent.

13. INFORMATION SUR L'AFFAIRE TIFFANY ALICIA

Monsieur Anthony Favre rappelle que la commune a interjeté appel du jugement rendu le 20 juin 2017 dans cette affaire. La procédure court toujours. Il informe par contre que lors de l'audience d'incident qui s'est tenue le 7 décembre 2017 à Chambéry par devant la Cour d'Appel, l'affaire a fait l'objet d'un renvoi au 11 janvier 2018. Procédure à suivre.

14. INFORMATION NOUVEL INSPECTEUR D'ACADÉMIE

Monsieur Anthony Favre indique aux conseillers qu'il a reçu lundi 27 novembre 2017, un courriel de Monsieur Delplancke, Inspecteur d'académie, lui indiquant son départ le 30 novembre 2017 et mentionnant, Monsieur Jean-Marc Ballaz, comme devant prendre sa suite.

15. INFORMATION TUNNEL DU STAIX

Monsieur Francis Dancre présente aux conseillers l'avancée des travaux du tunnel. Il leur montre quelques photographies prises lors de la visite du chantier et indique que la nouvelle galerie devrait être opérationnelle en avril/mai 2019.

16. INFORMATION SUR LE LOUP

Madame Maryse Buthod indique que le loup a été vu samedi soir dernier à 20h00 aux abords du lotissement de Montchavin. Elle invite chacun à la plus grande vigilance.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra une permanence en mairie le :
 Jeudi 19 avril 2018 8h30-11h30
 En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL

La Commune déléguée de Belleentre, commune de la Plagne Tarentaise met en location :
 1- Deux appartements meublés de 70 m² sis à la maison communale de Montchavin à quelques mètres de l'école primaire.
 Comprenant 2 chambres dont une avec en plus une mezzanine, une entrée, une cuisine équipée, une salle à manger, une salle de bain avec WC.
 Chauffage de base inclus (Chauffage d'appoint électrique) + eau et électricité.
 Le logement libre de suite

Merci de bien vouloir déposer votre candidature, en mairie, 6, route Napoléon – Belleentre - 73210 La Plagne Tarentaise. Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Sandra à la mairie de Belleentre au 04 79 07 11 06 ou mairie-belleentre@laplagnetarentaise.fr

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

DÉVIATION TEMPORAIRE

La commune déléguée de Valezan vous informe qu'une déviation sera mise en place avec alternat par feux tricolores pour la livraison de l'ossature bois d'un chalet le 16 et 17 avril 2018. (voir plan ci-contre)



SORTIE TRINEAU - ECOLE DE VALEZAN

Vendredi 09 février, les élèves de l'école de Valezan ont profité pleinement d'un bel après-midi ensoleillé, juste avant de partir en vacances. Grâce à Jean-Charles, ils ont pu embarquer pour une promenade et être emmenés par des chiens de traîneau. Ils en ont eu la surprise en arrivant au sommet du village. Ils se sont installés par deux ou trois et ont apprécié ensemble des sensations de glisse originales. Emotions garanties, surtout pour ceux qui ont pu prendre place à côté des mushers, bien plantés sur un des patins arrière du traîneau. Le sourire aux lèvres, les enfants n'ont pas manqué de remercier vivement les chiens qui leur ont permis de vivre un très bon moment.



Concours de belote 2 avril 2018

organisé par le club le temps de vivre
Salle polyvalente de Macot chef-lieu
à partir de 14h00

Concert Vendredi 6 avril 2018

Sophie et l'harmonie Aime'zique d'Aime et Sabrina et l'harmonie Echo du St Bernard de Bourg Saint Maurice ont l'immense joie de vous convier à l'alliance musicale de leurs musiciens.
Leur CONCERT sera célébré en la salle polyvalente de Macot La Plagne Le Vendredi 06 avril.
Entrée libre à 20H30.

Soirée ciné - Film LA VACHE Dimanche 08 avril 2018 à 18h00

Salle des fêtes de la Côte d'Aime
organisé par le syndicat d'initiative
« Fatah, petit paysan Algérien n'a d'yeux que pour sa vache Jacqueline, qu'il rêve d'emmener à Paris, au salon de l'Agriculture. Lorsqu'il reçoit la précieuse invitation devant tout son village ébahi, lui qui n'a jamais quitté sa campagne, prend le bateau direction Marseille pour traverser toute la France à pied, direction Porte de Versailles. L'occasion pour Fatah et Jacqueline d'aller de rencontres en surprises et de vivre une aventure humaine faite de grands moments d'entraide et de fous rires. Un voyage inattendu et plein de tendresse dans la France d'aujourd'hui. »

Sublicimes 11 au 19 avril 2018

5 sommets / 5 thématiques
Beauté & Délices à Grande Rochette : barbier, esthéticienne, naturopathe, fish SPA
Zen à l'Arpette : saunas, jacuzzi, massages
Prehistoria à la Rossa : grotte avec sculptures sur neige, ateliers
Givre au Fornelet : patinoire synthétique, présence d'un muscher, labyrinthe de miroirs, chasse au trésor, sculptures sur glace
Adrénaline à Roche de Mio

Réunion publique d'information Travaux Place PERRIERE

Une réunion publique d'information sur le redémarrage des travaux de la place Perrière à Plagne Centre aura lieu

**Mardi 10 avril 2018
à 14h30**

Cinéma de Plagne Centre

Ordre du jour

- Plan d'installation de chantier sur les différentes périodes
- Plan de circulation des piétons et des véhicules
 - Stationnement
 - Planning des travaux
 - Questions diverses

Inscriptions scolaires Rentrée 2018 - 2019

Inscription des enfants nés en 2015
Se présenter à la mairie de votre commune déléguée avec : Livret de famille, quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse, carnet de vaccination
Date limite d'inscription au 15 avril 2018

ATELIERS PRESQUE ZÉRO DÉCHET 2018

Suite au succès rencontré par les ateliers «Presque Zéro Déchet» proposés par le service environnement des Versants d'Aime en 2017, la communauté de communes a décidé de relancer l'opération en 2018. L'objectif est de programmer un atelier par mois afin de proposer des solutions pratiques et reproductibles pour agir au quotidien, le tout avec des conseils ludiques et originaux.

Les ateliers sont gratuits sur inscription.

NOUVEAUTE 2018 : afin de permettre au plus grand nombre d'y participer, les ateliers seront tous programmés en fin de journée

A NOTER : le groupe local Tarentaise Colibris participe à cette opération, notamment en apportant son savoir faire sur certains ateliers.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

Mardi 10 avril, 19h : Cours de réparation

Mardi 24 avril, 18h30 : Cosmétiques naturels

CIMETIÈRE

La commune de La Plagne Tarentaise vous rappelle que, comme indiqué dans le règlement du cimetière, les plantations ne peuvent se faire et se développer que dans les limites du terrain concédé.

Des projets de rénovation en Tarentaise ?

Coach'Rénov

Mener à bien la rénovation de son logement n'est pas un parcours facile.

L'APTIV, en partenariat avec l'ADSER, lance le **service gratuit Coach'Rénov'** pour accompagner tous les particuliers propriétaires d'une maison individuelle ou d'un appartement (en résidence principale ou secondaire) dans leur projet de rénovation énergétique, **et ce, sans condition de ressources.**

Selon les profils, les aides financières mobilisables seront différentes.

Pour bénéficier du service Coach'Rénov, deux points d'entrée :

APTIV : 04.79.24.00.10
ADSER : 04.79.85.88.50